

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue Saint-Hubert, Local G1.140, Montréal H2M 1Y8 – 514 3888696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 19 octobre 2023  
Heure..... 14 h 15  
Lieu..... CAFÉTÉRIA (G1.510)

PRÉSENCES – 90 personnes ont signé la feuille des présences.  
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 30.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Johanne Massé propose *Christian Goyette*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 18**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 28 septembre 2023
  - 3.1. Adoption
  - 3.2. Suivis
4. Nouveaux membres
5. Amendement aux règlements du SPECA sur la limite de mandats au Conseil exécutif
6. Négociations locales sur l'enseignement à distance (EAD)
7. Projet de Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante
8. Négociations 2023
9. Informations
10. Varia

Proposée par Caroline Leduc  
Appuyée par Samaël Beaudoin  
**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**3.1 Adoption**

**Recommandation 19**

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Aurélie Girard  
Appuyée par Gaston Sauvé  
**Adoptée à l'unanimité**

**3.2 Suivis**

Il n'y a aucun suivi.

#### 4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 28 septembre 2023 et dont les noms sont les suivants: *Noémi Nadeau* (Histoire de l'art), *France Caron*, *Martine Robillard* (Gestion), *Patrick Hamel*, *Samir Boudria* (TGÉ), *Mélanie Larocque* (Archives médicales), *Véronique Lafleur*, *Marie-Pier Robitaille*, *Marie-Claude Barbeau Le Duc* (TAJ), *Paul-André Karazivan* (Philosophie), *Rolande Philippe* (Radio-Oncologie) et *Théo Lestage-Rousseau* (Éducation physique).

#### 5. AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS DU SPECA SUR LA LIMITE DE MANDATS AU CONSEIL EXÉCUTIF

**Alain Long, enseignant au Département de biologie et biotechnologies, propose :**

Que l'article 21 b) des règlements, qui se lit actuellement : « Le nombre maximal de mandats consécutifs est de cinq (5) à un même poste et de dix (10) au Conseil exécutif. » soit modifié afin qu'il se lise dorénavant : « Le nombre maximal de mandats consécutifs est de cinq (5) à un même poste (excluant ceux de conseillers ou conseillères) et de dix (10) au Conseil exécutif. »

Jérôme-Melville Giguère appuie.

**La proposition est adoptée à majorité des 2/3 (34 pour, 15 contre, 36 abstentions)**

#### 6. NÉGOCIATIONS LOCALES SUR L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (EAD)

Bernard St-Louis fait un bref résumé des étapes de la négociation locale d'une entente relative aux conditions de travail dans le cadre de projets-pilotes d'intégration d'enseignement à distance (EAD) dans des AEC depuis le 18 janvier 2022. Il rappelle que les membres du SPECA ont donné à leurs représentant.e.s le mandat de poursuivre cette négociation lors de l'AG du 20 octobre 2022 et indique que la Direction n'a pas concrètement donné suite au processus de négociation par la suite. Il explique que la Direction est revenue vers nous récemment pour poursuivre les négociations, mais en ajoutant de nouvelles demandes : élargir l'EAD aux cours d'été et aux cours du soir. Il remet ensuite les négociations locales sur l'EAD dans le contexte des négociations sectorielles et présente brièvement les demandes syndicales et patronales en lien avec l'EAD. Il termine finalement en indiquant que, dans le cadre du contexte des négociations locales et sectorielles, la négociation d'une entente locale élargissant l'EAD aux cours d'été et aux cours du soir constitue un levier pour bonifier la rémunération des enseignant.e.s à la formation continue, de même que leurs conditions de travail, qu'ils ou elles enseignent en présence ou à distance.

##### **Recommandation 20**

CONSIDÉRANT les mandats relatifs à l'enseignement à distance (EAD) que le SPECA a donnés à ses représentant.e.s lors des assemblées générales du 21 novembre 2019, du 3 février 2022 et du 20 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les balises pédagogiques pour les projets-pilotes d'intégration d'EAD dans des attestations d'études collégiales (AEC) adoptées en Commission des études le 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les négociations actuelles de la lettre d'entente relative aux conditions applicables dans le cadre des projets-pilotes d'intégration de l'EAD dans des AEC;

CONSIDÉRANT l'évolution des discussions sur les questions de l'EAD et de la formation continue dans les négociations nationales sectorielles en cours.

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de développer une offre de cours à distance à la formation continue, non seulement dans les AEC, mais aussi dans les cours du soir et les cours d'été;

CONSIDÉRANT la volonté de certains départements du Collège de participer au développement de l'offre de cours à distance à la formation continue;

CONSIDÉRANT l'iniquité persistante sur le plan de la rémunération et des conditions de travail à la formation continue;

CONSIDÉRANT que l'enseignement en présence doit être privilégié et que l'EAD doit être offert en complément et non en remplacement de celui-ci;

**Il est proposé :**

QUE le SPECA mandate ses représentant.e.s pour élargir aux cours du soir et aux cours d'été le cadre des négociations sur les conditions applicables aux projets pilotes d'intégration d'enseignement à distance dans des AEC, en contrepartie de l'engagement du Collège à bonifier sensiblement les conditions de travail à la formation continue, tant pour les cours en présence qu'à distance.

Proposée par Gaston Sauvé  
Appuyée par Johanne Massé

Philippe Labarre demande la mise en dépôt.

Caroline Proulx appuie.

**La proposition de mise en dépôt est adoptée à majorité**

**7. PROJET DE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE**

Elsa Myotte explique que le projet de *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante* s'inscrit dans le contexte du Plan d'action en santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME) du gouvernement du Québec lancé en 2021. Elle nomme les personnes enseignantes, Stéphanie Croteau-Gauthier et Jessica Simoneau, qui ont travaillé sur ce projet de politique sur lequel la communauté est actuellement consultée et les remercie. Elle explique que les délais de consultation sont trop serrés, compte tenu des enjeux soulevés par certains éléments du projet de politique, et que la demande faite par le SPECA à la Direction à l'effet d'obtenir une extension a été refusée par cette dernière.

**Recommandation 21**

CONSIDÉRANT la consultation menée actuellement par le Collège auprès de sa communauté à propos du projet de *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante*, qui découle du Plan d'action en santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le personnel enseignant côtoie au quotidien les personnes étudiantes et est donc à même de constater les difficultés qu'elles vivent sur le plan de la santé mentale;

CONSIDÉRANT l'importance de se doter d'une politique sur la santé mentale étudiante qui reflète au mieux les réalités et les besoins de notre milieu;

CONSIDÉRANT que le projet dans sa forme actuelle soulève certaines préoccupations, notamment à l'égard des rôles et responsabilités des personnes, et nécessite donc que l'on bénéficie de tout le temps requis pour l'étudier attentivement et le bonifier;

CONSIDÉRANT que la période de consultation est prévue du 3 au 27 octobre;

CONSIDÉRANT que ce délai est insuffisant pour permettre une discussion approfondie sur ce projet en assemblée générale du SPECA;

**Il est proposé :**

QUE le SPECA déplore la brièveté de la période de consultation de la communauté du Collège sur le projet de *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante*;

QUE le SPECA demande une révision du calendrier de consultation qui permette notamment à l'assemblée générale du SPECA de se prononcer de manière éclairée sur ce projet de politique.

Proposée par Samaël Beaudoin  
Appuyée par Éric Athlan  
**Adoptée à l'unanimité**

## 8. NÉGOCIATIONS 2023

### 8.1 État des lieux

Elsa Myotte explique qu'une rencontre extraordinaire de l'ASPPC a eu lieu le 13 octobre dernier afin de discuter du nouveau dépôt patronal. Elle poursuit en résumant brièvement les six demandes patronales qui ont été priorisées dans ce nouveau dépôt. Elle indique que sept demandes patronales et douze syndicales qui sont près d'être réglées sont mises sur la glace en vue de leur éventuelle intégration dans l'entente de principe.

### 8.2 Mobilisation

Julie Cloutier explique l'opération « signature » et invite les membres à insérer des étiquettes de mobilisation du Front commun dans leur signature de courriel. Elle donne ensuite des exemples d'actions de mobilisation qui pourraient avoir lieu lors des portes ouvertes. Elle invite les membres à prendre part aux midis « tintamarres », organisés en intersyndical tous les jeudis. Elle souligne que du matériel de mobilisation visant à susciter l'appui des étudiant.e.s aux négociations sera bientôt disponible. Elle termine en soulignant que la prochaine rencontre du Comité MOB est prévue le 2 novembre prochain.

### 8.3 Grève

Julie Cloutier explique pourquoi la grève est un moyen de pression important. Elle explique également que nous ne savons pas exactement quand sera la première séquence de grève, bien qu'on puisse émettre l'hypothèse que celle-ci aurait lieu au début du mois de novembre. Elle poursuit en indiquant que, lors des journées de grève, aucune activité pédagogique ne peut être menées et que nous devons obligatoirement participer aux activités syndicales (comme le piquetage) pour avoir droit au fonds de réserve du SPECA ainsi qu'au fonds de défense professionnelle de la CSN. Elle termine en invitant les membres qui ont des questions ou qui vivent des situations exceptionnelles qui les empêchent de prendre part aux activités syndicales d'écrire au SPECA. Elle termine en indiquant qu'un guide sur la grève sera disponible sous peu.

## 9. INFORMATIONS

### 9.1 État des travaux du comité de mise en œuvre de la PCGP

Bibiane Charland indique que les travaux du comité de mise en œuvre de la PCGP avancent, mais qu'il reste encore certains éléments de la politique sur lesquels se pencher avant que le projet de politique soit présenté en AG.

### 9.2 Vie syndicale

Caroline Joly invite les membres présents à participer au 5 @ 7 qui aura lieu après l'assemblée générale au local du SPECA et souligne que la prochaine AG aura lieu le 7 décembre prochain. Elle invite ensuite les membres à s'inscrire à la formation sur la tâche du 2 novembre et au party automnal d'huîtres du 9 novembre. Elle encourage finalement les personnes souhaitant contribuer au *SPECA-Hebdo* à envoyer leur texte à l'adresse courriel du SPECA.

## 10. VARIA

Il n'y a aucun varia.

Levée de l'assemblée à 16 h 34.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire et responsable des communications